

BULLETIN MUNICIPAL

Municipalité d'Yamachiche



AVIS PUBLICS

Dérogations mineures

1. 691, chemin des Acadiens

NATURE DE LA DEMANDE

Rendre conforme la marge de recul arrière du bâtiment principal existant de 0,69 mètre alors que la marge de recul minimale exigée par le Règlement de zonage est de 4 mètres.

EFFET DE LA DEMANDE

La dérogation aurait pour effet de rendre conforme la marge de recul arrière du bâtiment principal existant.

2. 370, boul. Duchesne

NATURE DE LA DEMANDE

- Construire un bâtiment accessoire résidentiel de façon à ce que la somme des superficies des bâtiments accessoires résidentiels situés sur le terrain soit de 294 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage indique que cette somme doit être égale ou inférieure à 150 mètres carrés;
- Construire un bâtiment accessoire résidentiel d'une hauteur de 5,54 mètres alors que le Règlement de zonage indique que la hauteur d'un tel bâtiment doit être égale ou inférieure à 5 mètres;
- Construire un 4^e bâtiment accessoire résidentiel sur le terrain alors que le Règlement de zonage indique que le nombre de bâtiments accessoires résidentiels sur ce terrain doit être égal ou inférieur à trois (3).

EFFET DE LA DEMANDE

La dérogation aurait pour effet de permettre la construction du bâtiment accessoire résidentiel.

Tout intéressé peut se faire entendre à 19 h 25 lors de l'assemblée publique du conseil municipal à l'hôtel de ville, le lundi 5 mars 2018 durant laquelle le conseil statuera sur ces dérogations mineures.

SERVICE DES INCENDIES : VISITE DE PRÉVENTION

Le Service incendie d'Yamachiche effectue des visites résidentielles dans le but de vérifier la présence et le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et surtout de répondre à vos questions concernant la prévention en incendie.

Les pompiers feront leurs visites au cours des prochaines semaines et même prochains mois sur les chemins de la Grande-Rivière Nord, de la Grande-Rivière Sud, de la Petite-Rivière Nord, de la Petite-Rivière Sud, du Canton Nord, du Canton Sud, de la Rivière-aux-Glaises, Lamy, Charles-Lesieur, Desaulniers, Concession, place Marconi, avenue de Saint-Thomas-de-Caxton, route Bournival et rue Bourassa (100 et 102). Vous pourrez donc les identifier à l'aide de l'Unité d'urgence et de leur uniforme de pompier de couleur bleu marine. Ils auront également avec eux leur tablette de logiciel de prévention.

En ce qui concerne les commerces et les industries, un préventionniste fera les inspections.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.





APPEL D'OFFRES RÉFECTION PARTIELLE PONCEAU CHEMIN GRANDE-RIVIÈRE NORD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Municipalité d'Yamachiche
Réfection partielle ponceau chemin Grande-Rivière Nord
Projet P17-1110-00

Maître de l'ouvrage :

Municipalité d'Yamachiche
a/s Mme Suzanne Corriveau
Secrétaire-trésorière adjointe
366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0
Tél. : 819 296-3795

Consultant :

Génicité inc.
a/s M. François Thibodeau
Ingénieur
3645, rue de Cherbourg
Trois-Rivières (Québec) G8Y 5Z9
Tél. : 819 701-3728

La Municipalité d'Yamachiche demande des soumissions pour la réfection en amont et en aval d'un ponceau en béton armé d'environ 2.3 x 2.4 mètres localisé sur le chemin de la Grande-Rivière Nord, ainsi que des approches du ponceau.

DOCUMENTS DISPONIBLES

Le document complet d'appel d'offres peut être obtenu à compter du **30 janvier 2018**, sur le site SEAO.

GARANTIE DE SOUMISSION

Une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission au montant de 10 % de la soumission, fait à l'ordre de la Municipalité d'Yamachiche, devra accompagner la soumission.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Seules les personnes, sociétés et compagnies qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement sur SEAO et qui ont leur licence de la Régie du bâtiment du Québec sont admises à soumissionner.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions (un original et deux copies) devront être insérées dans des enveloppes cachetées et clairement identifiées. Elles seront reçues au bureau de la Municipalité à l'adresse ci-haut mentionnée, le ou avant le **16 février 2018 à 11 h**, à l'attention de Mme Suzanne Corriveau, secrétaire-trésorière adjointe. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11 h 05, dans la salle du conseil municipal.

La Municipalité d'Yamachiche n'accepte aucune offre expédiée par télécopieur ou par courriel, toute offre ainsi transmise sera automatiquement rejetée.

La Municipalité d'Yamachiche ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donné à Yamachiche
Ce 29^e jour du mois de janvier 2018

Suzanne Corriveau, secrétaire-trésorière adjointe

